



UFC - QUE CHOISIR DU VAL D'YERRES
CSC La Ferme - 91800 BOUSSY SAINT ANTOINE
Tél. : 01 69 56 02 49
Courriel : contact@valdyerres.ufcquechoisir.fr

DOCUMENTS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 18 mars 2023 - Boussy-Saint-Antoine 91800

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'AG PRECEDENTE

Les documents et le procès-verbal de cette Assemblée Générale (19 mars 2022) ont été adressés par courriel ou courrier postal à tous les adhérents.

Vote

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale ordinaire sur l'exercice 2022

- A. Rapport moral et d'activité 2022
- B. Projets d'actions pour 2023
- C. Rapport financier 2022
- D. Budget prévisionnel 2023
- E. Montant de l'adhésion
- F. Renouvellement du Conseil d'Administration
- G. Questions diverses

Assemblée générale extraordinaire

Proposition de modification des statuts afin d'y ajouter la possibilité de choisir chaque année le mode de gouvernance de l'association, collégiale ou avec élection d'un bureau et d'un président.

Voir projet de statuts modifiés

A - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

En 2022, notre activité s'est trouvée beaucoup moins perturbée que les deux années précédentes. L'aide aux litiges en présentiel a repris avec une affluence beaucoup plus réduite que les années avant COVID, le traitement des litiges en ligne lui a conservé une forte activité. Une seule présentation le 23 mars 2022 sur les arnaques a été effectuée en collaboration avec la municipalité de Montgeron à noter qu'une nouvelle présentation est en cours d'élaboration, elle concernera les problèmes bancaires (carte bancaire, débits frauduleux principalement). Les animations « petit déj » dans les écoles n'ont pu être réalisées encore cette année. Nous avons tenu des stands aux forums des associations qui se sont déroulés en septembre dernier (Yerres, Crosne, Brunoy, Boussy St A.). Malheureusement la foire aux jouets n'a pas pu être organisée et ne le sera plus à l'avenir. Nous avons commencé en janvier 2022 l'envoi des propositions de ré-adhésions par mail (pour les adhérents qui avaient accepté cette possibilité) afin de réduire la charge de travail des personnes qui s'en occupent et réduire les coûts postaux. Nous incitons aussi les adhérents et ré-adhérents à régler leurs cotisations en ligne (par carte bancaire).

1 Fonctionnement de l'Association Locale

Ouverture des permanences

En 2022 les permanences se sont tenues régulièrement.

Rappel : les permanences n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

Yerres : la Grange au Bois 10 rue de Concy, là où nous avons notre bureau.

Tous les vendredis de 16h à 18h

Brunoy : salle annexe de l'Espace Leclerc, 116 avenue du Général Leclerc, entrée rue du Chêne.

1^{er} et 3^{ème} mercredi, de 18h à 19h.

Une permanence santé sur RDV (tous les jours de la semaine).

Crosne : l'activité sur cette permanence sans titulaire depuis 3 ans est supprimée, elle avait lieu le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 11h30 (sur rendez-vous).

Nombre d'heures d'ouverture tous lieux confondus

En 2022, nos bénévoles ont assuré 49 permanences (34 sur le site de Yerres et 15 à Brunoy) soit au total 98 heures.

Bref rappel du fonctionnement : nous répondons aux questions des personnes adhérentes et non adhérentes. Pour les litiges nécessitant une aide plus importante (courrier pour appuyer une demande qui n'a pas abouti, recherches pour trouver des arguments, ...), la loi oblige la personne à être adhérente de l'association.

Dans tous les cas nous expliquons le principe de l'adhésion à ne pas confondre avec l'abonnement aux revues Que Choisir.

Nombre d'appels téléphoniques

141 demandes de renseignements reçues au 01 69 56 02 49.

Seul le bureau de Yerres est équipé d'une ligne téléphonique avec répondeur.

Le répondeur est consulté presque quotidiennement soit au bureau soit à distance. Nous rappelons toutes les personnes nous ayant laissé dans leur message leurs coordonnées de façon claire et distincte. Nous répondons aux demandes de renseignements simples, pour les autres cas nous invitons les personnes à venir dans l'une de nos permanences ou à déposer leurs questions sur notre site <https://valdyerres.ufcquechoisir.fr> en cliquant sur le pavé orange « Soumettre un litige en ligne ».

Nombre de personnes reçues

Difficile de dissocier les visites pour un conseil de celles pour un litige, certaines personnes viennent une première fois pour un conseil puis reviennent nous confier leur litige. Nous avons chiffré à 61 entrevues pour des conseils et 30 concernant les litiges.

Nombre de courriers reçus

La grande majorité concerne les ré-adhésions, ils sont soit déposés directement dans notre boîte ou adressés par courrier postal.

Nombre de courriels traités

Messagerie « Contact » : 97 questions sur des problèmes de consommation ont été posées, nous avons essayé de répondre au mieux à ces questions. Certains de ces courriels ont débouché sur des créations de dossier litige.

Nombre de visites sur le site internet de l'AL

Cette année nous pouvons vous fournir des chiffres beaucoup plus complets que les années précédentes, un relevé mensuel a été mis en place.

En 2022 : 6 945 articles et 1 309 pages ont été consultées. Nous avons donc reçu 8 344 visites.

2 Les ressources humaines de l'AL

Point sur les adhérents de l'année

L'effectif au 1^{er} janvier 2022 était de 264 adhérents et au 31 décembre 2022 il est de 232 adhérents dont 122 renouvellements et 82 nouveaux adhérents, 10 en cours de renouvellement 12 renouvellement 2021 en 2022 (77 adhésions à 30 € et 122 adhésions à 20 € ainsi que 6 adhésions sympathisant à 15€). 48 d'entre vous ont entre 10 et 16 ans de fidélité à notre association, dont 18 adhérents 15 et plus.

Point bénévoles au 31/12/2022

21 bénévoles (14 administrateurs + 7 bénévoles).

Merci à tous pour le travail effectué, votre aide et votre engagement sont vitaux pour la survie de notre Association.

Point sur la formation 2022

Trois membres de notre AL ont pu suivre la formation « Accueil des nouveaux bénévoles » deux ont suivi une formation destinée aux référents GESTAL. D'autres formations ont été suivies en visio ou via le site internet de la Fédération.

3 Activité liée aux traitements des litiges

Nombre de litiges TLL et permanences en 2022, sans suite, clos ou en cours par catégorie :

Données GESTAL du 01/01/2022 au 31/12/2022

Catégorie	<i>Litiges traités</i>
Logement, Copropriété, Immobilier	19
Assurances	15
Banques, Organismes de crédit	18
Auto, Moto, Caravane, Mobil-home, Bateaux	20
Alimentation	0
Services marchands	81
Énergie, Eau, Assainissement, Déchet, Environnement	21
Administration	0
Opérateurs de télécommunications	15
Santé, Médecine, Maladie, Hygiène (Données R.U. non fournies par les intéressées)	6
Autres secteurs de consommation	12
Total	207

État des litiges pris en charge

Données GESTAL du 01/01/2022 au 31/12/2022

	<i>Nombre litiges</i>
En cours (au 31/12/2022)	
Traitement par l'AL	34
Procédure en justice	1
Attente de nouvelles du consommateur	179
Total	214
Clos (durant l'exercice 2022)	
Perdu après procédure	0
Perdu suite à négociation (pas de procédure lancée)	3
Gagné après procédure	1
Gagné amiable	13
Après conseil	4
Après compromis	0
Sans nouvelles du consommateur	2
Abandon de l'AL	1
Abandon du consommateur	1
Aucune action possible	0
Fin d'adhésion	0
Exclusion de l'adhérent	0
Erreur de saisie	0
Total	25

Nombre d'actions judiciaires

Nous évitons autant que possible d'en arriver à ce stade. Nous privilégions la négociation à l'amiable. Cependant, certains adhérents décident d'eux-mêmes d'intenter une action mais nous avons rarement un retour sur son issue.

Traitement des Litiges en Ligne

En juillet 2022, Véronique Marty a rejoint Louis dans cette tâche. C'est à nouveau deux personnes qui traitent les litiges en ligne. Plus de 195 réponses et litiges ont été pris en charge dans le cadre du traitement des litiges en ligne en 2022.

4 Activité liée aux instances

Nombre de CA par an

Le Conseil d'Administration se réunit 10 fois par an, chaque mois sauf en juillet et août. Tous les CA ont pu se dérouler en présentiel en 2022.

La réunion est ouverte à tous les bénévoles afin de les impliquer dans le fonctionnement de l'Association. En 2022, les CA se sont déroulés le 2^{ème} vendredi du mois de 18h15 à 20h30.

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2022

Il était composé de 14 administrateurs

Daniel ABRIOL
Louis COTTE
Claude DESCOTES-GENON
Ghislaine L'ETANG
Florence LAMBOLEZ
Véronique MARTY
Alain MERCIER
Martine MUZARD
Jeannine PELLETIER
Véronique PERRET
Roland PETRELLE
Jacques PRADIER
Anne VINCENT
Françoise WEISS-BERTAY

Le bureau

Poste à pourvoir, Président de l'association
Poste à pourvoir, Vice-président
Louis COTTE, Secrétaire
Véronique Marty Secrétaire adjoint
Véronique PERRET, Trésorière
Anne VINCENT, Trésorière-adjointe

En 2022 nous avons fonctionné sans Président ni Vice-Président. La proposition de modification en fonctionnement « collégiale » ayant été votée par les administrateurs en 2022 et après validation en AGE, à l'avenir nous fonctionnerons par « Pôles d'activités autonomes » et notre Association sera représentée pour les démarches administratives par un Représentant Légal à élire par le Conseil d'Administration.

Autres activités

Chaque année nous participons à l'Assemblée Générale de la Fédération UFC-Que Choisir et nous organisons notre propre Assemblée Générale. Cette année l'AG de la Fédération c'est tenu en mai malheureusement aucun membre de notre association n'a pu y assister.

5 Activité de communication et représentation

Notre site internet

La publication des articles est assurée par Jeannine Pelletier qui souhaite passer le relai en 2023.

Nombre d'articles postés en 2022 : 914 dont 108 nouveaux articles postés dans l'année.

Le flux quotidien de visites oscille généralement entre 5 et 35. Les horaires des permanences sont consultés une trentaine de fois par mois. La présentation de Mon Espace Santé a été vue 456 fois.

Notre journal " Val d'Yerres Consommateurs "

En 2022, nous avons publié quatre numéros de notre journal, le compte rendu des assemblées générales était inséré dans le N°114.

- N°113 mars 2022, dossier spécial crédits
- N°114 avril 2022, numéro spécial AG
- N°115 septembre 2022, dossier indépendance financière de l'UFC-Que Choisir
- N°116 décembre 2022/ janvier 2023, dossier spécial énergie

La rédaction et la mise en page du journal ont été effectuées par Jeannine Pelletier avec la collaboration de Florence Lambollez et de Patrick Flumignan. Une nouvelle équipe à constituer prendra le relai pour 2023. Le journal est envoyé par mail à environ 2/3 des adhérents ayant accepté de recevoir la version numérique, ce mode d'expédition limitant les frais et surtout le travail d'expédition. Les autres adhérents le reçoivent par courrier postal. En 2023, la personne qui se charge de cet envoi cesse cette activité. Les adhérents qui refusent de recevoir nos journaux par mail devront se les procurer sur notre site ou auprès de leur commune. Sur demande expresse et justifiée (personnes âgées, handicapées) nous pourrions continuer à adresser le journal par courrier.

Il est envoyé : aux adhérents à jour de leur cotisation, aux Maires des communes du Val d'Yerres, à la Fédération UFC-Que Choisir, à la préfecture, à différentes instances, aux autres associations locales qui nous envoient leurs publications.

Il est aussi distribué dans les permanences, sur les stands lors des fêtes des associations, des présentations ou autres animations.

Articles pour les journaux municipaux

Des articles courts de conseils pratiques pour les consommateurs sont envoyés régulièrement aux responsables communication de 12 mairies du Val d'Yerres pour qu'ils les insèrent dans les journaux municipaux.

En 2022 :

- Achats en ligne
- Le casse-tête des fuites d'eau
- Acheter en circuit court
- Produits reconditionnés
- A la rencontre des consommateurs (permanences)
- Actualité des arnaques
- Nouveaux outils pour les victimes d'arnaques sur internet
- Lutter contre la maltraitance animale
- Choisir son électroménager
- Démarchage téléphonique

Fêtes des associations

C'est l'occasion de faire connaître notre association et d'échanger avec les visiteurs.

En 2022, nous avons tenu, comme tous les ans, un stand d'information aux fêtes des associations de Brunoy, Crosne, Yerres et Boussy.

Printemps des consommateurs

Cette animation s'est déroulée sur 2 jours les 3 et 4 mai de 17h à 19h devant les gares SNCF de Boussy et Yerres.

La Foire aux Jouets

Nous n'organiserons plus de foire aux jouets. C'est un énorme travail d'organisation pour la responsable et les modes de transaction des jouets d'occasion ont évolué avec internet.

Intervention médias (PQR, radios)

La presse écrite présente sur notre territoire (Le Parisien / Aujourd'hui en France et Le Républicain) couvre l'ensemble de l'Essonne ou l'Île-de-France. Sauf événement local particulier, il est donc plus rationnel de communiquer à l'échelle de l'Union régionale ou de l'Union départementale. Au cas par cas, nous n'excluons pas de communiquer avec les radios locales. En 2022, nous n'avons pas eu d'intervention média à l'échelle du Val d'Yerres.

Interventions, débats, conférences, ...

Une présentation a eu lieu le 23 mars 2022 à Montgeron (Centre Social Intercommunal).

Nombre de représentations (collectivités, services publics, privés, ...)

L'UFC Que Choisir du Val d'Yerres est représentée ou en contact avec plusieurs commissions : CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) - le SYAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine) - CCS (Commission de suivi du site) de l'usine de traitement des ordures ménagères de Varenne Jarcy.

Nombre d'enquêtes fédérales

Les résultats des enquêtes sont présentés dans notre journal Val d'Yerres Consommateurs après leur publication dans le magazine Que Choisir.

En 2022, nous avons participé à certaines enquêtes et à d'autres non. Louis Cotté, responsable des enquêtes, nous rappelle la procédure employée et nous en dresse la liste.

- 22 au 29 janvier des relevés de prix « En faisant ses courses »
- 5 au 19 février enquête conseils achat automobile

Activité commission santé

Ghislaine L'Etang est représentante des usagers titulaire à l'Hôpital Privé du Val d'Yerres à Yerres et à la Clinique du Docteur BOYER à Villeneuve-Saint-Georges ainsi qu'à l'Hôpital Privé Claude Galien à Quincy-sous-Sénart. Elle assure une permanence sur rendez-vous à Yerres.

Anne Goepp est titulaire à la CDU du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges. Ghislaine L'Etang, nous rappelle le rôle d'un représentant des usagers du Système de Santé et le rôle de la Commission des Usagers (CDU).

Notre ligne téléphonique

La ligne 01 69 56 02 49 est installée au bureau de Yerres et dispose d'un enregistreur.

Nos adresses courriel

contact@valdyerres.ufcquechoisir.fr et santect@valdyerres.ufcquechoisir.fr pour la santé figurent sur tous nos documents de communication elles sont utilisée entre autres par les conseillers litiges pour le premier échange avec les adhérents qui sont ensuite rediriger vers une autre adresse mail dédiée aux litiges.

Notre site internet

<https://valdyerres.ufcquechoisir.fr> sur lequel vous trouverez des articles sur la consommation, des informations sur notre Association. Vous pouvez également déposer un litige en ligne, faire un don, adhérer ou réadhérer.

6 Valorisation du bénévolat

Nous avons, comme les années précédentes, comptabilisé le temps passé par les bénévoles au profit de l'association, soit pour année 2022 : 2 180 heures.

Activité	Total par activité (en heures)	% par activité
Litige et conseils	826,28	37,89%
Conseil d'administration / Assemblée générale	410,65	18,83%
Administration générale et comptabilité	239,60	10,99%
Site internet de l'AL	163,00	7,48%
Représentation / Communication	147,50	6,76%
Formation / Stage	125,30	5,75%
Santé	95,00	4,36%
Journal papier de l'AL	85,25	3,91%
Gestion des adhérents	80,50	3,69%
Enquête	7,50	0,34%
Total	2 180,58	100.00%

SMIC brut horaire au 01/01/2022 défini par décret.	11,27€
2 180,58 heures valorisées au prix du SMIC brut horaire	24 568,60€

Ces informations sont maintenant demandées par les communes dans le cadre des demandes de subvention ainsi que par la Fédération.

Vote

B- PROJETS D' ACTIONS POUR 2023

- 1) **Le maintien de nos permanences** est notre priorité, pour avoir et maintenir un contact avec les consommateurs et nos futurs adhérents.
- 2) **Former et initier les nouveaux bénévoles qui nous rejoignent, les aider à exercer au sein de** notre organisation les fonctions qu'ils désirent assurer (litiges-santé-informatique-journal-comptabilité-tâches administratives-communication)
- 3) **Intégrer rapidement à notre groupe** les adhérents qui ont souhaité nous rejoindre en tant que bénévole.
- 4) **Traitement des Litiges en Ligne.** Notre Fédération nous incite très vivement, en plus des permanences physiques, à nous engager dans cette nouvelle façon de traiter les litiges. Aujourd'hui deux personnes accomplissent cette tâche dans notre AL. Un nouveau bénévole devrait après son initiation des litiges en présentiel débiter dans cet exercice.
- 5) **Reprendre nos réunions – débats de prévention,** en créer de nouvelles et former de nouveaux intervenants.
- 6) **Continuer les enquêtes** proposées par l'UFC-Que Choisir, l'Union départementale et à notre initiative.
- 7) **Continuer d'alimenter notre site internet,** avec la nouvelle équipe qui va succéder à Jeannine.
- 8) **Poursuivre la parution notre journal** « Val d'Yerres Consommateurs » - 3 publications par an en couleur pour la version papier comme pour la version en ligne.
- 9) **Continuer de proposer des articles** pour les journaux municipaux.
- 10) **À l'occasion de la journée du « Printemps des consommateurs »** Rencontrer à nouveau les consommateurs.
- 11) **Assurer notre présence aux fêtes des associations** de Brunoy, Boussy-Saint- Antoine, Yerres et Crosne en 2022
- 12) **Poursuivre l'activité de notre commission santé.**
- 13) **Continuer à rechercher de nouveaux bénévoles** afin d'étoffer nos pôles d'activité.
- 14) **Poursuivre notre participation dans diverses représentations** (communales, départementales et régionales).
- 15) **Continuer de développer l'utilisation du paiement sécurisé par carte bancaire,** à l'aide système mis à la disposition des adhérents par l'UFC Que-Choisir plutôt que le règlement par chèque bancaire (qui génère beaucoup de travail à nos bénévoles).
- 16) **Vous inciter à réduire l'utilisation du support papier** (journaux, courriers, convocations etc...) en basculant vers une communication dématérialisée (essentiellement par mails).

Vote

C- RAPPORT FINANCIER

Voir tableau Annexe 1

Vote

D- BUDGET PREVISIONNEL

Voir tableau Annexe 2

Vote

E- MONTANT DE L'ADHESION

Actuellement la première adhésion est de 30 €, le renouvellement de 20 €.

Il existe également une « adhésion liée » pour attribuer un tarif préférentiel aux couples et parent/enfant, première adhésion 20 €, renouvellement 20 €.

Rappelons que ce mode d'adhésion « classique » permet aux adhérents de bénéficier gratuitement de l'aide de l'association pour le traitement d'un litige.

5,70 € sont reversés pour chaque adhésion et réadhésion à la Fédération.

Nous proposons de garder les tarifs actuels.

En 2021, pour ses 70 ans, l'UFC - Que Choisir a proposé une nouvelle formule aux primo adhérents, l'adhésion sympathisant à 15 € permettant d'adhérer au projet associatif et à la cause défendue par notre association. L'adhérent « sympathisant » peut être tenu informé et soutenir nos combats pour une consommation plus juste, sobre et responsable, contribuer au changement en participant à la construction de nos positions et actions, tant locales que nationales, faire bloc pour influencer les décideurs publics, faire pression sur les professionnels.

Cependant, en cas de litige avec un professionnel ou de recours à nos services, une participation forfaitaire de 15 € est demandée. Cette participation couvre les frais durant une année à partir de la souscription.

Nous vous proposons de maintenir la participation forfaitaire en cas de litige à 15 € également.

Vote

F- RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration au 31 décembre 2022 étaient au nombre de quatorze.

Daniel ABRIOL

Louis COTTE

Claude DESCOTES-GENON

Ghislaine L'ETANG

Florence LAMBOLEZ

Véronique MARTY

Alain MERCIER

Martine MUZARD

Jeannine PELLETIER

Véronique PERRET

Roland PETRELLE

Jacques PRADIER

Anne VINCENT
Françoise WEISS-BERTAY

Les mandats à renouveler sont :
Daniel ABRIOL
Louis COTTE
Véronique MARTY
Alain MERCIER
Véronique PERRET

Jeannine PELLETIER démissionnant de son poste et Florence LAMBOLEZ ayant démissionné en 2023, trois postes d'administrateur sont vacants.

Laurence VAREY, bénévole de l'équipe de travail, s'est portée candidate.
Reste deux postes à pourvoir.

Rappel des statuts :

*Pour être éligibles au Conseil d'Administration, les candidats doivent être adhérents de l'UFCVY depuis **au moins un an** au jour de l'Assemblée Générale. (Art 7.4 des statuts).*

Les membres du conseil, élus par l'Assemblée Générale, ont un mandat d'une durée de trois ans (art 7.7).

Tout membre sortant est rééligible (art 7.8). Le CA est renouvelable par tiers.

Votes

G- QUESTIONS DIVERSES

ANNEXE 1

COMPTE DE RESULTAT

Exercice réalisé du 1er janvier au 31 décembre 2022

CHARGES			PRODUITS		
	<u>2022</u>	<u>2021</u>		<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACHATS			SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
Achat matériel	1028,78	0,00	DGCCRF	1105,33	2908,76
Fournitures administ/bureau	653,27	336,82	Communes	950,00	950,00
SERVICES EXTERIEURS			AUTRES PRODUITS		
Primes d'assurances	141,49	141,83	Cotisations	5175,00	5635,00
Publicité-publications	1079,46	841,64			
Voyages et déplacements	1443,51	606,39			
Réceptions	87,97	31,82			
Frais postaux-Télécom.	1199,40	1668,13	PRODUITS FINANCIERS		
Services bancaires	75,46	73,16	Autres produits	75,67	27,35
AUTRES CHARGES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Parts fédérales	1365,15	1433,55	Dons	342,00	290
CHARGES EXCEPTIONNELLES			TRANSFERT DE CHARGES		
Provisions achats matériel	0,00	3000,00	Remboursements de frais	94,70	242,04
Autres charges except.	0,00	76,67			
TOTAL CHARGES	7074,49	8210,01	TOTAL PRODUITS	7742,70	10053,15

RESULTAT DE L'EXERCICE +668,21 +1 843,14**SITUATION D'EPARGNE ET DE TRESORERIE**

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Compte bancaire	17025,22	16337,70
Livret d'épargne	5573,03	5497,36
TOTAL	22598,25	21835,06

ANNEXE 2

BUDGET PREVISIONNEL

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

CHARGES			PRODUITS		
	<u>2023</u>	<u>2022</u>		<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACHATS			SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
Fournitures administ/bureau	950,00	950,00	DGCCRF	1 300,00	1 200,00
Materiel communication	0,00	600,00	Communes	1 000,00	900,00
Materiel informatique	0,00	2 400,00			
SERVICES EXTERIEURS			AUTRES PRODUITS		
Assurances	200,00	200,00	Cotisations	6 000,00	5 600,00
Publicité - publications -	1 050,00	1 000,00	Activités annexes	0,00	800,00
Voyages-déplacements	2 000,00	2 000,00			
Réceptions	500,00	500,00	PRODUITS FINANCIERS		
Frais postaux-Télécom	2 500,00	2 500,00	Autres produits	100,00	50,00
Services bancaires	100,00	100,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
			Dons	400,00	200,00
			Reprise de provision		3 000,00
AUTRES CHARGES			TRANSFERT DE CHARGES		
Parts fédérales	1 700,00	1 700,00	Remboursements de frais	200,00	200,00
TOTAL CHARGES	9 000,00	11 950,00	TOTAL PRODUITS	9 000,00	11 950,00